



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense
et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information

Bureau Contrôles réglementaires
Tél : 01.71.75.82.75

Paris, le 11 AOUT 2012

N° 2353 /ANSSI/SDE

**Le directeur général
de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information**

à

**Monsieur le directeur de la société Cisco Systems France
11 rue Camille Desmoulins
92782 Issy-les-Moulineaux Cedex
(sous couvert de Me Eric Botter, Galileo société d'Avocats
42, rue Jean Jaurès 92800 Puteaux)**

Objet : Classement d'un moyen de cryptologie.

Référence : Votre déclaration relative au moyen de cryptologie **Cisco Aironet 26xx Series
Access Points v 7.2.x.x**, enregistrée sous le numéro **1207473**.

Monsieur le Directeur,

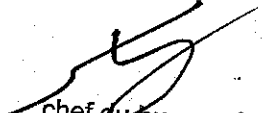
J'atteste par la présente que le moyen de cryptologie désigné dans votre déclaration en référence relève de la catégorie 3 de l'annexe 2 au décret n° 2007-663 du 2 mai 2007.

Je vous informe, en conséquence, que vous pouvez procéder librement aux opérations de transfert vers un État membre de l'Union européenne et d'exportation vers un État tiers de ce moyen de cryptologie.

La présente attestation ne constitue en aucun cas une indication sur la qualité de ce moyen de cryptologie ou une recommandation de la part de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Po. S. LERUY


chef du bureau des
contrôles réglementaires